

RÉFÉRENT(E) HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES DU CSE

**1** jour

PROGRAMME DE LA FORMATION

Obligation nouvelle à compter du 01/01/2019 pour tous les CSE

CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION ET LE PÉRIMÈTRE DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL

DEVENIR UN ACTEUR RECONNU DE LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL

BIEN COMMUNIQUER AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS

JEUX DE RÔLE : ADOPTER LES BONS COMPORTEMENTS

OBJECTIFS

- Assurer son mandat sur un sujet délicat au service de la prévention avec sérénité

LES PLUS DE CETTE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Les référent(e)s harcèlement sexuel et pratiques sexistes désigné(e) par le CSE (L.2314-1 Code du travail)

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

